



## **Explication simplifiée de la position du Collectif Handicaps sur le nouveau formulaire MDPH**

Un nouveau formulaire de demande auprès des MDPH va être expérimenté dans cinq départements à partir du 1er mars. Le Collectif Handicaps s'oppose à ce formulaire. Cette note explique pourquoi.

- **Le formulaire n'a pas été travaillé avec les associations**

Le Gouvernement a travaillé sans les associations. Pourtant, elles représentent les usagers et elles connaissent les réalités de terrain.

Les associations ont reçu le formulaire très tard. Elles n'ont pas pu aider à son écriture. Elles n'ont pas pu donner leur avis sur le document avant sa diffusion. L'expérimentation du formulaire (et sa future généralisation) était déjà annoncée.

- **Le formulaire est plus court mais donnera accès à moins de droits**

Le formulaire est présenté comme « plus simple, plus court, plus clair ». En réalité, il réduit la quantité et la qualité des informations demandées.

Raccourcir le nombre de pages et de questions dans le formulaire ne signifie pas un meilleur accès aux droits, au contraire.

Le formulaire est censé rendre visible les besoins des personnes, pour donner ensuite accès à un plan individualisé de compensation, c'est-à-dire à des aides qui vont compenser les répercussions du handicap sur le quotidien de la personne. Les personnes doivent communiquer des informations personnelles et intimes.

Au contraire :

- Le nouveau formulaire pose moins de questions : cela laisse moins d'espace aux personnes qui veulent demander de l'aide à la MDPH pour expliquer leur situation.
- Les questions posées sont impersonnelles : cela ne permet pas de répondre avec confiance et précision.

Résultat : moins d'informations seront récoltées. Donc les équipes MDPH connaîtront moins les besoins des personnes. Elles pourront moins bien dire quelles aides sont possibles. Au final, les personnes handicapées auront moins accès à des droits auxquels elles devraient avoir accès.

- **Le formulaire risque d'augmenter les inégalités**

Les personnes handicapées devraient être mieux accompagnées pour remplir leur dossier. Il faut les guider pour les aider à savoir quelles informations écrire. Donner des exemples différents de réponse serait utile. Il y a une diversité de handicaps : les exemples devraient parler à tout le monde.

Sans cette aide au remplissage, certaines personnes ne sauront pas comment expliquer ce dont elles ont besoin. Elles risquent d'avoir accès à moins de droits.

Le nouveau formulaire ne donne pas suffisamment d'aide pour répondre aux questions.

Il y aura donc une différence entre les personnes qui sauront quoi écrire et celles qui ne sauront pas comment expliquer leur situation. Les personnes mieux accompagnées ou mieux informées sauront donner des détails précis, envoyer d'autres documents explicatifs ou avoir des certificats médicaux complets.

Il existe des questionnaires spécifiques pour les personnes avec des handicaps rares ou des troubles psychiques et cognitifs. Ils ne sont pas obligatoires, mais ils peuvent aider ces personnes à expliquer les besoins. Le formulaire n'indique pas que ces questionnaires peuvent être remplis. Si les personnes ne savent pas qu'ils existent, elles ne pourront pas les envoyer.

- **Le formulaire ne fera pas gagner de temps aux équipes des MDPH**

Les questions du formulaire sont moins précises. Les équipes des MDPH devront donc redemander des informations pour comprendre les besoins des personnes.

Mais les MDPH n'ont pas beaucoup de temps ou de salariés. Elles peuvent de moins en moins rencontrer les personnes. Elles risquent de prendre des décisions sans avoir compris les besoins des personnes.

Cela peut entraîner plus de refus, plus de recours et donc plus de démarches pour les personnes.

- **Le formulaire comporte des erreurs et des imprécisions**

Les informations du formulaire doivent être fiables et exactes pour permettre aux personnes de savoir ce qu'elles demandent.

Dans le nouveau formulaire, il y a des erreurs juridiques et de vocabulaires. Des aides sont mal, voire pas expliquées.

Les personnes ne pourront pas tout comprendre de la procédure et demander toutes les aides auxquelles elles ont accès.

- **Le formulaire peut générer des réponses insuffisamment personnalisées**

Chaque situation est différente et mérite une réponse individualisée.

Avec ce nouveau formulaire, le certificat médical va revenir au centre du dossier de demande. C'est une approche médicale du handicap, qui est centrée sur les incapacités des personnes. Cela est contraire à l'approche du handicap par les droits, qui est centrée sur ce dont les personnes ont besoin pour participer pleinement à la vie en société. Le formulaire doit permettre d'expliquer les conséquences de son handicap dans tous les domaines de la vie, ce qu'un certificat médical ne permet pas forcément.

Le Collectif Handicaps craint un lien entre le formulaire raccourci et l'utilisation croissante du numérique (notamment de l'intelligence artificielle). Il se demande si les questions courtes sont faites pour permettre une analyse informatique des dossiers sans intervention humaine. Si c'est le cas, les décisions risquent d'être standardisées selon les cases cochées. Les situations individuelles ne seront pas bien analysées et les aides ne seront pas personnalisées.

## **Conclusion**

Le Collectif Handicaps milite pour faciliter l'accès aux droits et lever les difficultés administratives des personnes. Mais raccourcir un document ne suffit pas à régler les problèmes des MDPH et garantir l'effectivité des droits.

**Le Collectif Handicaps demande que le Gouvernement :**

- **ne diffuse plus le formulaire**
- **arrête l'expérimentation annoncée à partir du 1er mars**
- **travaille avec les associations sur le fonctionnement des MDPH et sur l'accès aux droits des personnes handicapées**

Au lieu de raccourcir les formulaires, le Gouvernement doit améliorer tout le parcours vers l'accès aux droits des personnes handicapées. Les demandeurs doivent pouvoir mieux expliquer leurs situations, attentes et besoins. Les MDPH doivent pouvoir fonctionner correctement pour attribuer des droits adaptés à chaque personne.